

# **L'écotaxe doit être expliquée et adaptée : la FNAUT propose de ne taxer que les camions de plus de 12 tonnes**

les investissements nécessaires au développement du transport de fret. (1) voir le rapport 2011 de la Commission des Comptes Transport de la Nation, tome 2 [http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Ref\\_-\\_CCTN\\_2011-2.pdf](http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Ref_-_CCTN_2011-2.pdf) Plus d'infos [www.fnaut.fr](http://www.fnaut.fr)...